



Brest le 20 février 2026

Réponses au CAPH29

1- Quelles actions concrètes comptez-vous déployer pour atteindre l'objectif d'accessibilité universelle ?

- Adaptation de la voirie et du stationnement

Poursuite de la mise aux normes de la voirie souvent à l'occasion de travaux, tels que la seconde ligne du Tram et le BHNS : le long du couloir du Tram et du BHNS, toute la voirie a été reprise, avec des trottoirs plus larges, plats. D'ailleurs depuis l'arrivée du premier Tram, le nombre de personnes se déplaçant en fauteuil roulant électrique a beaucoup augmenté. La nouvelle ligne va renforcer très nettement l'accès des Personnes à Mobilité Réduite, au CHU, à l'Université, au centre-ville et à la gare,

- La mise en accessibilité des ERP

La Ville continue la mise en accessibilité des anciens ERP. Quant aux nouveaux, elle veille au respect des normes.

- L'accès au logement

La Collectivité intervient sur l'accessibilité aux logements sociaux. Les logements adaptés sont attribués aux personnes en situation de handicap, malgré un contexte national de crise du logement, en particulier social. Notre liste fait de l'accès au logement notamment par la construction de logement neuf une priorité forte du mandat à venir. Un pourcentage sera adapté au PSH.

- L'adaptation des transports publics et plus largement les déplacements des personnes en situation de handicap

Depuis le 14 février 2026, les habitantes et habitants disposent de deux lignes de Tram' et d'un BHNS totalement accessibles. De plus, le remplacement des bus par de nouveaux sur lesquels la rampe est déjà intégrée règlera ainsi les situations de blocages de cette dernière. Les moyens humains et matériels du service ACCEMO seront renforcés au cours du mandat. Dès à présent, Bibus recrute des chauffeurs supplémentaires.

- Accès aux services municipaux (formation, communication, ...)

Les accueils du service de l'État civil de la mairie centrale disposent d'un service d'abonnement permettant un interprétariat LSF. Chacune des mairies de quartier offre le même dispositif, assurant ainsi le même service public de proximité aux personnes sourdes. Et nous nous sommes engagés à maintenir dans toutes nos mairies et au CCAS des accueils physiques de qualité pour toutes et tous.

La Collectivité utilise la démarche FALC pour de nombreuses communications. Quant au site Brest.fr, son niveau de d'accessibilité pour tout handicap est reconnu exemplaire (accessible à 95%).

La Collectivité a depuis longtemps agi pour garantir l'accès à la citoyenneté des personnes en situation de handicap. Le choix de la machine à voter garantit le droit de vote des personnes en situation de handicaps sensoriels et moteurs. Concernant le handicap mental, les citoyens concernés, résidant notamment en foyer, sont accueillis en groupes en amont des élections par le Service concerné à la Mairie, pour leur permettre de se familiariser avec la machine.

- Accès à la culture, aux sports, à la santé, à la vie associative

Au cours du mandat, une charte d'engagements réciproques entre la Ville et les associations a été co-construite avec un grand nombre d'entre elles. L'accent y a notamment été mis pour garantir l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap, que ce soit en tant qu'usagères ou dans la gouvernance des associations. De gros travaux ont permis la mise en accessibilité de la Maison des Associations, située le long de la première ligne de tramway.

Pour garantir l'accès des PSH à la culture et au sport, la Ville développe la gratuité pour la personne qui accompagne. La Collectivité met à disposition des organisateurs d'événements culturels et festifs, la Handibox, comprenant les matériels et conseils pour permettre la participation de personnes en situation de handicap. Les grands équipements culturels et sportifs gérés par la Collectivités sont accessibles, dont l'Arena, la Carène, le Mac Orlan... Au cours de ce dernier mandat le Quartz a été refait avec un haut niveau d'accessibilité et d'inclusion. Un travail a été mené dans le même sens dans l'organisation de grands évènements comme les Jeudis du port ou les Fêtes maritimes.

- Concernant le sport, la promotion du handisport est un axe central des politiques sportives de la Ville de Brest, mené en partenariat avec des associations et des clubs du territoire. L'attribution de subventions par la Ville aux clubs professionnels partenaires (Stade brestois, BBH...) est conditionnée à un rapport détaillé des actions menées en faveur de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap. La Ville accompagne, par la mise à disposition d'équipements sportifs et par le subventionnement, les associations de handisports.

Dans le domaine de la santé, le Conseil Local de Santé mentale a multiplié les actions de sensibilisation du grand public, de lutte contre la stigmatisation, et de formation des actrices et acteurs du territoire, pour mieux accompagner les personnes en situation de handicap psychique et leurs proches. Ainsi, des associations de personnes concernées ou de proches aidants occupent une place centrale dans la co-construction de ces politiques, à l'instar de l'UNAFAM, qui a d'ailleurs été conventionnée au cours du mandat, des 4 Groupes d'Entraide Mutuelle de Brest, du Sémaphore, ou de l'association Espas Dezordr. Le CLSM anime une commission pour assurer le maintien dans le logement de personnes en souffrance

psychique, concernées en particulier par des Troubles d'Accumulation Compulsive. Un séminaire consacré à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap a été organisé par la Ville en collaboration avec Intim'agir en 2024, en direction des actrices et acteurs du territoire et des personnes concernées. Pour travailler à davantage de prévention, les projets de sensibilisation et d'éducation à la santé des personnes en situation de handicap ont été priorités dans l'appel à projet annuel proposé par la Ville, « Santé vous bien ». « L'Espace collaboratif » du Pôle Santé de la Ville de Brest, qui accueille un dispensaire et les permanences, activités, formations, réunions, de plusieurs dizaines d'associations de santé, a été aménagé pour garantir son accessibilité pour PMR et pour les personnes en situation de handicap psychique.

2- Quelles actions pour l'accès à l'école et aux différents modes de garde ?

- Les crèches municipales de Brest accueillent les enfants en situation de handicap en priorité. La crèche municipale de Pen Ar Créac'h dispose de 6 places réservées pour les enfants brestois. Nous en avons ouvert l'accès aux enfants résidant dans les 7 autres communes de la Métropole et qui ne peuvent être accueillis dans les structures de proximité. Des Projets d'Accueil Individualisé sont établis par les familles et associent les professionnels en charge de l'enfant.

- Les ALSH municipaux sont accessibles et adaptés pour accueillir des enfants, soit le soir, soit le mercredi. Selon, le nombre d'enfants en situation de handicap, le nombre d'animateurs est adapté. Des formations sont organisées à l'attention des animatrices et animateurs. Concernant les équipements associatifs, un gros travail vient de débuter en partenariat avec eux dans le même objectif et continuera au prochain mandat. Brest est l'une des villes qui consacrent le plus de moyens à l'accueil de près de 500 enfants en situation de handicap dans les écoles. Plus de 110 animateurs municipaux interviennent en renfort dans les écoles et sur les temps du périscolaire. 500 000 euros de budget sont consacrés à cette politique. La Ville assure la mise en lien des associations médico-sociales avec les familles et les équipes éducatives. Elle assure également l'achat du matériel pédagogique adapté. Plusieurs « Salles de rêve » ont été également créées dans des écoles : ce sont des espaces de calme avec luminothérapie, pour tous les enfants bien sûr, mais en particulier pour celles et ceux en situation de TSA. Un dispositif a été mis en place pour les élèves mal voyants, ainsi que deux classes pour les enfants en situation de TSA.

Concernant l'accessibilité des écoles, des actions ont été entreprises pour améliorer l'accueil de ces enfants, en profitant notamment des importants travaux effectués pour mieux isoler les établissements. Ces travaux vont continuer lors de la prochaine mandature.

3 - Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi.

En tant qu'employeur, la Collectivité mène une politique volontariste pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap avec plus de 10% des agent.e.s concernés (face aux 6% réglementaire). Elle veille également à accompagner le reclassement des agents dont le handicap apparaît. Avec le Fond pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique, la collectivité s'est fixée un objectif important d'accueil d'apprentis en situation de handicap.

L'ensemble des personnels ont été sensibilisés, avec Impro infini, aux handicaps invisibles, notamment psychiques. Aujourd'hui un nouveau cursus de sensibilisation sur l'accueil d'un salarié en situation de handicap est élaboré.

4- Ferez-vous appel à de la sous-traitance (ESAT ou entreprises adaptées) pour permettre une insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi en milieu ordinaire ?

Le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsable est un levier important pour la Collectivité dans le but de favoriser l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment à travers les objectifs inscrits dans les clauses des marchés publics. Mise en place de marchés protégés en lien avec des ESAT, des structures d'insertion de personnes éloignées de l'emploi qui accueillent de plus en plus de personnes en situation de handicap notamment psychique, avec qui nous avons des contrats protégés.

- La Collectivité participe à la gouvernance de Défi Emploi et de la Mission locale, qui promeuvent un axe en direction des personnes en situation de handicap, grâce à un salarié référent handicap.

5- Actions envisagées pour favoriser une inclusion effective des personnes avec un handicap dans la cité.

- Les personnes en situation de handicap seront associées dès le départ aux décisions concernant les grands projets et événements, dans le cadre d'un **Conseil Local du Handicap**, pour que leur expérience et leurs usages soient mieux pris en compte et que nous progressions vers l'accessibilité universelle. Ce Conseil ne sera pas un organe consultatif. Son rôle sera effectif.
- Les PSH bénéficieront d'une offre renforcée de transport à la demande, avec de nouvelles navettes et un service présent dans chaque grand secteur de la métropole.
- Nous continuerons à développer les aires de jeux inclusives, avec l'objectif d'au moins une aire par quartier, pour que les enfants puissent jouer et vivre ensemble, quelle que soit leur situation de handicap
- L'accueil des enfants en situation de handicap dans les crèches sera renforcé.
- Nous encouragerons le développement de lieux de répit pour les proches aidants qui permettent de souffler et de rompre l'isolement, à travers des groupes de paroles, des rencontres entre pairs, des activités de loisirs. Nous favoriserons un meilleur accès aux droits notamment en matière de santé, de logement et d'aides sociales. Nous renforcerons l'aide apportée aux associations dédiées aux proches aidants, et favoriserons leur mise en réseau.
- Concernant le handicap psychique : Mieux faire connaître l'offre de soins et d'accompagnement dédiée à la santé psychique des jeunes, en lien avec les Centres Médico-Psychologiques (CMP). Nous favoriserons l'interconnaissance entre les actrices et les acteurs intervenant dans le parcours des jeunes, et leur accès à des formations sur ces sujets. Accompagner l'accès aux droits et l'inclusion sociale et professionnelle des personnes en souffrance psychique : nous étudierons la création d'une structure associative dédiée, sur le modèle des "Clubhouse", pour mieux accompagner le parcours de ces personnes.
- Instaurer l'accès gratuit aux grands événements et aux lieux culturels publics pour les accompagnantes et les accompagnants des personnes en situation de handicap.

- Les clubs locaux seront accompagnés et formés pour mieux accueillir de nouveaux publics, notamment les personnes en situation de handicap, et soutenus dans cette démarche par un réseau d'ambassadrices et d'ambassadeurs du sport inclusif.
- Garantir l'accueil effectif des femmes en situation de handicap au sein des structures d'hébergement d'urgence, en lien avec les partenaires gestionnaires. Les femmes en situation de handicap sont surreprésentées parmi les victimes de violences conjugales.
- Mener un diagnostic complet de l'accessibilité au sein des établissements accueillant du public, de la voirie et des espaces de stationnement. Ce diagnostic sera partagé avec les associations, et appuiera les travaux du futur Conseil Local du Handicap.
- Agir contre les discriminations encore trop souvent invisibilisées, dont celles subies par les personnes en situation de handicaps visibles et invisibles, en coordonnant des actions de sensibilisation et de formation avec les partenaires institutionnels et associatifs, et en rendant plus visibles les différentes voies de défense.
- Continuer à déployer un mobilier urbain adapté aux personnes âgées ou en situation de handicap, dans le cadre de la démarche Villes Amies des Aînés : bancs dotés d'accoudoirs dans l'espace public, sièges plus confortables dans les établissements recevant du public, etc.